

NEBRASKA DEPARTMENT OF EDUCATION



Liste de contrôle des plaintes de l'État du Bureau de l'éducation spécialisée auprès de l'État

Le ministère de l'Éducation du Nebraska fournit un exemple de formulaire que toute personne ou organisation peut utiliser pour déposer une plainte de présomption de violations des parties B ou C des règlements d'application de l'IDEA, de la loi 51 ou de la loi 52. Vous pouvez trouver et utiliser ce formulaire à l'adresse <https://www.education.ne.gov/sped/state-complaint/>. Si vous n'utilisez pas l'exemple de formulaire afin de déposer une plainte, voici une liste de contrôle des exigences pour déposer une plainte auprès de l'État en matière d'éducation spécialisée.

À ENVOYER À :

Amy Rhone, Complaint Investigator
Nebraska Department of Education
Office of Special Education
500 S. 84th St., 2nd Floor
Lincoln, NE 68510-2611

ENVOI PAR E-MAIL :

amy.rhone@nebraska.gov

En cas d'envoi par e-mail, veuillez signer la plainte et l'inclure en pièce jointe.

Pour plus d'informations sur le processus d'éducation spécialisée, contactez l'enseignant en éducation spécialisée de votre enfant, un PTI Nebraska parent/professional au (800) 284-8520 et sur pti-nebraska.org, ou le ministère de l'Éducation du Nebraska au (402) 471-2471 et sur education.ne.gov/sped/.

La loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA) est une loi qui met à disposition une éducation publique appropriée et gratuite pour les enfants handicapés éligibles dans tout le pays et garantit une éducation spéciale et des services connexes à ces enfants. Voir <https://sites.ed.gov/idea/> pour plus d'informations sur l'IDEA.

La loi 51 décrit les réglementations et les normes relatives aux programmes d'éducation spécialisée destinés aux enfants handicapés âgés de 3 à 21 ans au Nebraska. Elle peut être consultée sur le site Web du ministère de l'Éducation du Nebraska : https://cdn.education.ne.gov/wp-content/uploads/2017/10/Rule51_2017.pdf

La loi 52 décrit les réglementations et les normes relatives aux programmes d'éducation spécialisée destinés aux enfants handicapés de la naissance à 2 ans au Nebraska. Elle peut être consultée sur le site Web du ministère de l'Éducation du Nebraska : https://cdn.education.ne.gov/wp-content/uploads/2017/10/Rule52_2014.pdf

Liste de contrôle des procédures de plainte de l'État - Partie B

Remplissez ce formulaire si la violation présumée s'est produite alors que l'enfant était âgé de 3 à 21 ans.

À utiliser lors du dépôt d'une plainte concernant des problèmes découlant des exigences de l'[IDEA Partie B](#), de ses [règlements d'application](#) ou de [92 NAC § 51](#).

- _____ Une déclaration selon laquelle le district scolaire, la coopérative agréée ou toute autre agence publique* a violé une exigence de la loi fédérale IDEA Partie B et des règlements d'application ou des règlements administratifs de l'État (92 NAC § 51) ;
- _____ Les faits sur lesquels la déclaration repose ;
- _____ La signature et les coordonnées du plaignant ; et

En cas de violations présumées concernant un enfant en particulier :

- _____ Le nom et l'adresse de résidence de l'enfant ;
 - _____ Le nom de l'école que fréquente l'enfant ;
 - _____ Dans le cas d'un enfant ou d'un jeune sans abri au sens de l'article 725(2C) de la McKinney-Vento Homeless Assistance Act ([42 USC § 11434a\(2\)](#)), les coordonnées disponibles de l'enfant et le nom de l'école que l'enfant fréquente ;
 - _____ Une description de la nature du problème relatif à l'enfant, y compris les faits s'y rattachant ; et
 - _____ Une proposition de résolution du problème, dans la mesure où elle est connue et disponible pour la partie au moment du dépôt de la réclamation.
- _____ La plainte doit porter sur une violation qui s'est produite au maximum un an avant la date de réception de la plainte même.
- _____ La partie qui dépose la plainte auprès de l'État doit en transmettre une copie au district scolaire, à la coopérative agréée ou à toute autre agence publique qui s'occupe de l'enfant en même temps qu'elle dépose la plainte auprès du département de l'Éducation du Nebraska.

* Agence publique comprend l'agence nationale pour l'éducation, les agences éducatives locales, les agences de services éducatifs et toute autre subdivision politique de l'État chargée de fournir une éducation aux enfants handicapés.

Liste de contrôle des procédures de plainte de l'État - Partie C

Remplissez ce formulaire si la violation présumée s'est produite alors que l'enfant avait moins de 3 ans.

À utiliser lors du dépôt d'une plainte concernant des problèmes découlant des exigences de l'[IDEA Partie C](#), [de ses règlements d'application](#) ou de [92 NAC § 52](#).

_____ Une déclaration selon laquelle l'agence responsable, l'agence publique* ou le fournisseur EIS a violé une exigence de la loi fédérale IDEA Partie C et des règlements d'application ou des règlements administratifs de l'État (92 NAC § 52).

_____ Les faits sur lesquels la déclaration repose ;

_____ La signature et les coordonnées du plaignant ; et

En cas de violations présumées concernant un enfant en particulier :

_____ Le nom et l'adresse de résidence de l'enfant ;

_____ Le nom du fournisseur EIS, du district scolaire ou de la coopérative agréée qui s'occupe de l'enfant ;

_____ Une description de la nature du problème relatif à l'enfant, y compris les faits s'y rattachant ; et

_____ Une proposition de résolution du problème, dans la mesure où elle est connue et disponible pour la partie au moment du dépôt de la réclamation.

_____ La plainte doit porter sur une violation qui s'est produite au maximum un an avant la date de réception de la plainte même.

_____ La partie qui dépose la réclamation auprès de l'État doit en transmettre une copie à l'agence publique ou au fournisseur EIS qui s'occupe de l'enfant en même temps qu'elle dépose la réclamation auprès du département de l'Éducation du Nebraska.

* Agence publique inclut l'agence nationale pour l'éducation et toute autre agence ou subdivision politique de l'État.